UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

(FASHS)

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

MEMOIRE DE LICENCE

L'ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET LES THÉORIES DE LA POLITIQUE DANS *LE NOUVEL ORDRE ÉCOLOGIQUE DE LUC FERRY*

REALISE PAR :

AGUIDI Constant

SOUS LA DIRECTION DE :

Dr. MAHAMANE Assane

MA/CAMES

Présentation du Jury

Président : Dr ADANHOUNME EUSTACHE, Professeur Titulaire

Examinateur : Dr ALLADAKAN Koffi, Maître Assistant

Rapporteur : Dr. MAHAMANE Assane, Maître Assistant

Mention : Bien

Soutenu, le 28 novembre 2024

A

- Ma mère, KATCHON Etiennette.
- Mon feu père, AGUIDI Houéninsou.

Remerciements

Nous sommes émus, à la fin de ce travail scientifique, de témoigner publiquement toute notre reconnaissance à tout le monde qui, de près ou de loin, a contribué à la réalisation de ce travail. Nous adressons toute notre gratitude :

- A notre encadreur (Directeur de mémoire) Dr Assane MAHAMANE pour son amour et sa disponibilité, ses encouragements et conseils jusqu'au bout de cet exercice scientifique ;
- A tous les enseignants du département de la Philosophie de l'UAC ;
- A notre frère ROBA Bénoît pour son soutien :
- A tous ceux qui n'ont ménagé aucun effort pour nous soutenir quand nous avons le plus besoin : KAKPA Ignace, AWOMI Félicité, AWOKOU Isidore, ROBA Hilaire .

Résumé

L'éthique de l'environnement se présente de nos jours comme un problème de civilisation qui relève de nombreux enjeux et défis politiques. C'est pourquoi, l'examen comparatif des théories politiques et de l'éthique de l'environnement devient indispensable. Ainsi, il ressort de cet examen diagnostic que seule la démocratie représente une piste favorable pour l'éthique de l'environnement. En effet, la démocratie et l'éthique de l'environnement doivent s'unir afin de permettre à l'éthique de l'environnement d'atteindre son but qui est celui de la sauvegarde de la nature.

Mots clés : Ethique, Environnement, Politique, Démocratie, Nature.

Abstract

The environment ethic is presented nowadays as a problem of civilization which increase of many politicaly wagers and challenges. Nevertheless, the comparative inspection of political and environment ethic become essential. Thereby, it stand out from this diagnostic exam that only the democracy represent a favorable track for the environment ethic. In fact, the democracy and the environment ethic have to unite to permit to the environment ethic to achive is goal that is the safequare of the nature.

Keywords: Ethic, Environment, Political, Democracy, Nature

Sommaire

Introduction 7

CHAPITRE 1 : L'ETHIQUE CHEZ FERRY 10

CHAPITRE 2 : LA QUESTION D'ECOLOGIE ET DE SYSTÈME POLITIQUE 21

CHAPITRE 3 : ECOLOGIE ET DEMOCRATIE 31

Conclusion 39

Liste des sigles et abréviations

CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CDP : Convention des Parties

CENAGREF : Centre National de Gestion des Réserves de Faune

COP : Conference of the partis

FASH : Faculté des Sciences Humaines et Sociales

ONG : Organisation Non Gouvernementales

ONU : Organisation des Nations Unies

UAC : Université d'Abomey-calavi

Introduction

Parmi les grandes thématiques qui dominent l'actualité socio-politique mondiale depuis quelques années figure celle qui aborde la question de la nature. Face aux multiples dangers qui guettent l'humanité à cause de l'exploitation anarchique et abusive des ressources naturelles, l'étude des systèmes politiques devient nécessaire. En effet, les théories ou systèmes politiques sont l'ensemble des lois et principes qui orientent les actions des dirigeants politiques et celles des citoyens. C'est pourquoi une attention particulière doit être portée à l'endroit des systèmes politiques. Les systèmes politiques représentent dans tous les pays du monde les piliers sur lesquels repose l'activité politique. Il existe plusieurs théories politiques. La démocratie, le communisme, le capitalisme, le socialisme, la monarchie pour ne citer que celles-là sont quelques exemples. La question qui se pose est celle de savoir laquelle de ces théories représente un terrain favorable pour l'éthique de l'environnement.

Pour répondre à cette question, nous nous sommes référés à l'œuvre de Luc Ferry. Pour lui la démocratie et l'éthique de l'environnement doivent s'unir. Pourquoi pas l'éthique de l'environnement et une autre théorie politique ? Voilà la question qui nous pousse à nous engager dans une étude des théories politiques et de l'éthique de l'environnement. Signalons que Luc Ferry a une position anthropocentriste. Parce que pour lui de toutes les façons et dans tous les cas il s'agit de protéger l'homme. Il met ainsi l'homme au centre de tout. Il propose l'exclusion de tout préjugés philosophiques afin d'aboutir à des mesures concrètes qui permettront de protéger les animaux. L'écologie se présente de nos jours comme une science qui apporte des solutions aux problèmes causés à la nature et à l'humanité en particulier par la civilisation moderne. La civilisation moderne a lancé des défis d'innovation. Ce qui a conduit à une industrialisation des Etats. Cette industrialisation a conduit à une exploitation démesurée des ressources de la nature. Aujourd'hui la nature se retourne contre l'humanité et la menace à son

tour. Cependant, l'écologie a de nombreux défis politiques à relever afin de sauver l'homme des multiples dangers qui le guettent. Les grandes organisations gouvernementales ou non sont aussi concernées par ces défis. C'est pour cette raison que l'ONU s'est dotée depuis 1992 à l'occasion du sommet de la terre de Rio de Janeiro d'un carde d'action de lutte contre les réchauffements climatiques (CCNUCC). Dans le but de surveiller l'action humaine sur l'environnement. La conférence des parties (CDP) ou la Conférence Of the Partis (COP) a vu le jour. Cette convention réunit presque tous les pays du monde qui sont qualifiés de partis. Leurs représentants se rassemblent une fois par an lors de la COP depuis 1995. C'est à ces moments que les Etats signataires prennent des engagements allant dans le sens de la sauvegarde de la nature. La nature doit être transmise telle qu'elle est et si possible telle qu'elle fut aux générations futures. C'est pourquoi l'éthique de l'environnement s'est donnée comme priorité d'étudier les relations de l'homme à la nature. Cette relation que l'homme entretient dépend de la conception qu'il se fait de la nature comme un objet sacré, elle devient par contre un logement des forces divines saintes à préserver harmonieusement. D'où l'enjeu philosophique de l'écologie. Nous avons choisi ce thème parce qu'il nous plonge dans une réflexion approfondie sur la place de l'homme dans la nature et les responsabilités qui en découlent. L'éthique de l'environnement est essentielle pour comprendre comment nos actions appartiennent à la planète et aux générations futures. Quelles sont les théories ou systèmes politiques qui peuvent permettre à l'écologie d'atteindre son but ? L'écologie peut-elle se passer des doctrines politiques ? Que risquent la nature et l'humanité en particulier sans l'écologie ? Telles sont les questions que suscite la présente thématique.

Pour aborder ces thématiques, nous structurons notre réflexion en trois parties. Dans le premier temps, nous explorons la relation entre l'écologie et les doctrines politiques, mettant en lumière la nécessité d'une approche politique pour une action écologique efficace. Ensuite, nous analysons les risques encouragés

par la nature et l'humanité en l'absence d'un engagement envers l'écologie. Enfin nous réfléchissons sur l'importance d'une synergie entre l'écologie et les doctrines politiques pour construire un avenir durable.

CHAPITRE 1 : L'ETHIQUE CHEZ FERRY

Plusieurs auteurs ont tenté de définir la notion d'éthique. Pour certains, l'éthique est une décision personnelle. Pour d'autre, elle relève de la morale qui est universelle. Pour d'autre encore, il y a des particularités qui existent entre ces deux notions. A cette notion d'éthique s'ajoute-t-elle de l'environnement. Nous parlons ¨d'éthique d'environnement¨ qui est un domaine aussi complexe que les autres. Comment Luc Ferry conçoit cette notion ? Pour répondre à cette question, plusieurs paramètres seront considérés.

1- L'idée de droit des objets de la nature (arbre, pierre et biosphère) selon Luc Ferry

Peut-on considérer la nature comme sujet de droit ? Michel Serres répond à cette question à travers ces propos : *le contrat naturel*[1]. Cette indépendance que démontre Michel Serres entre la nature et l'homme implique l'établissement d'un « contrat naturel » qui représente le fondement d'un droit nouveau ou d'une symbiose vitale qui finit par un pacte, de guerre que l'humanité livre depuis des siècles à la nature. En effet, désormais, le « contrat naturel » octroi une dignité juridique à la nature et définit les devoirs de l'homme envers elle. L'idée de droit de la nature en général et des objets de la nature en particulier ne commence par Luc Ferry. Par un pacte ou un « contrat » le philosophe français Michel Serres avait mise en brèche le cartésianisme qui réduisait la nature au statut d'objet. Pour Serres, tel nous avons exploité et surexploité la nature, tel elle nous menace de nos jours. Alors l'élaboration d'un pacte ou d'un « contrat » entre l'humanité et la nature s'élève nécessaire et urgente. A partir de cet instant, la nature passe du statut de simple objet au statut juridique et dès lors, l'humanité possède des devoirs envers elle.

> « Comme maître et possesseur nous la dominons et la réduisons au statut d'objet, pourtant, cette nature nous reçoit, nous accueille et nous fait vivre ; si nos extractions et nos exploitations la mettre en danger, la menace se retourne contre nous aujourd'hui, la nature nous conditionne et désormais nous conditionnons la nature ».

Pour évoquer son idée de droit de la nature, Luc ferry s'est servi d'un penseur et défenseur de la nature du monde anglo-saxon. Il s'agit du professeur Christopher D. Stone qui publia en 1972 en Californie un article dont le titre est : *vers la création des droits légaux pour les objets de la nature*. Cependant, l'idée

[1] **Michel Serres, *Le contrat naturel,* Paris, Flammarion, 1990, p.30.**

de droit de la nature fut évoquée pour la première fois aux Etats-Unis en 1972 grâce aux professeurs Stones qui tentait à l'époque à empêcher à tout prix la réalisation d'un projet américain dirigé par l'entreprise « Alt Disney ».

Ce projet avait pour but de développer une vallée sauvage (Minéral King) pour un budget de trente-cinq million de dollars. Il était de construction d'hôtels, de restaurant et des habituels airs de jeux. D'abord clarifions ceci : la nature défendue ici, n'est pas une nature entamée c'est-à-dire une nature humanisée, ayant déjà subi les transformations de la raison humaine. Il s'agit d'une nature vierge, non entamée, non transformée, n'ayant subi aucune action humaine. (Montagnes, océans, forêt, etc.) Comme le dit Luc Ferry : *le nouvel ordre écologique*[2]. Ainsi, tout espace ayant subi la transformation humaine n'est plus concernée pour ce combat juridique selon Luc Ferry. Le professeur Christopher Stone, farouche défenseur de la nature a décidé de porter plainte contre l'entreprise (Walt Disney) en vue d'obtenir l'annulation de ce projet destructeur de l'environnement. Mais la plainte fut rejetée par la cour américaine parce que pour les juges ce projet ne viole en rien les intérêts du professeur stone. Puisqu'aux Etats-Unis la législation a pour but de protéger les intérêts de ses citoyens. Alors Stone se voyait obligé de rédiger un document en toute hâte afin de convaincre les juges sur la gravité de la destruction de la nature sur tous les plans. C'est ainsi qu'a vu le jour au Etats-Unis pour la première fois la notion de droit de la nature. Store par sa rédaction parvient à convaincre trois juges sur neuf pour voter en faveur de la nature. Quatre ont voté contre et deux se sont abstenu de voter. La nature prend alors ce procès pour une voie seulement. Quel est le contenu de ce document de Stone ? Ce document comportait tous les éléments ou conditions requis pour dire qu'un être est un sujet de droit. Selon Stone, il faut premièrement que cet être puisse intenter des actions juridiques à son profit. Deuxièmement, que dans un éventuel procès, la cours puisse prendre en compte

[2] **Luc Ferry, *Le nouvel ordre écologique,* Paris, Grasset, 1992, p.512.**

l'idée d'un dommage ou d'un préjudice porté contre cet être lui-même (et non par exemple contre son propriétaire). Enfin troisièmement que l'éventuelle réparation lui bénéficie directement à lui. Si on permettait bien sûr aux entités non raisonnables de se faire représenter par leurs représentants. Store va jusqu'à proposer pour les arbres une représentation proportionnelle aux représentations législatives. En France de nos jours, les thèses de Store sont reprises par les théoriciens qui pensent qu'il est temps de remettre en cause l'humanisme qui fait de l'homme le seul être de droit. Il est vraiment temps de mettre en cause cette civilisation occidentale qui dénature la nature. Elle prive la nature de toutes ses forces sacrées, la rend manipulable et calculable selon la volonté humaine. Pour René Guénon : « Elle est réduite à des probabilités et à des approximations purement hypothétiques qui ne sont que l'œuvre de la fantaisie individuelle. »[3]

2- La peur comme principe de la responsabilité

Il s'agit ici de dire en quoi la peur peut être source de responsabilité. Autrement dit, montrer le côté positif de la crainte. La peur est un sentiment qui anime l'être (humain ou animal) quand il se trouve dans telle ou telle circonstance. Ou bien quand il est averti de l'avènement d'une conséquence nuisible soit à son égard, soit à l'égard de sa communauté. La peur se manifeste par la panique, le stress, l'inquiétude qui entraine plus tard la prise de conscience des conséquences graves qui peuvent découler d'un acte, d'un comportement ou d'un projet que l'individu vise à réaliser. Ainsi, la peur permet donc à tout être conscient de prendre ses responsabilités vis-à-vis de l'acte, du comportement, ou de projet en question. Donc le sentiment de peur qui naît en l'être (humain ou animal) conduit à une prise de conscience qui conduite à un tour à la responsabilité.

Comme nous le savons bien en effet, l'écologie contemporaine est fondée

[3] René Guenon, *La crise du monde moderne*, Paris, Gallimard, 1946, p.86.

sur la peur. Une peur qui n'est pas de soi mais plutôt une peur pour les générations futures. Selon plusieurs auteurs contemporains les causes qui expliquent la naissance d'une telle peur peuvent être classées en trois catégories à savoir : l'équipement des ressources naturelles, multiplication des déchets industriels et en particulier nucléaires, et la destruction des cultures traditionnelles. Cette crainte qui représente la base de l'écologie, permet à l'être humain de prendre conscience des multiples dangers qui guettent l'humanité et surtout les générations futures. D'où il s'avère nécessaire et urgente pour les générations actuelles de prendre leurs responsabilités face à ce fléau. Parmi ces multiples dangers nous pouvons citer par exemple la destruction de la couche d'ozone, la disparition des forêts, la montée des eaux de mer et des océans etc. l'objectif de l'écologie est de sauver la nature, de la préserver et de la transmettre aux générations futures telle qu'elle était ou telle qu'elle est. La peur des conséquences à venir a été toujours la cause d'une prise de conscience quel que soit le domaine concerné qui conduit immédiatement à une prise de responsabilité. Par exemple selon Jean-Blaise KENMOGNE : *Pour un humanisme écologique*[4] Cette conscience dont parle Jean-Blaise KENMOGNE est celle de la possibilité de disposer de toute vie sur terre, de la destruction de toutes les civilisations et tous les acquis de l'humanité dans une catastrophe irrémédiable. Ce pouvoir dont dispose désormais l'homme sur ses semblables et la nature entière fait naître une peur qui permet de prendre conscience de ce que l'humanité signifie désormais. C'est pour cette raison qu'il faut comprendre que nous sommes sur le fil du couteau, nous avons à choisir : ou bien nous semblerons dans la ruine de l'homme et de son univers, ou bien nous prendrons l'élan par lequel nous donnons naissance à l'homme véritable donc les possibilités sont infinies. A partir de l'instant où la destruction de l'espèce humaine et de toute vie est devenue une éventuelle que l'on peut imaginer. De quoi s'agit-il en fait ? D'abord il s'agit de

[4] Jean-Blaise KENMOGNE, *Pour un humanisme écologique*, Yaoundé, Edition Clé, 2015, p.29.

prendre conscience de la faiblesse de la civilisation moderne (Les Lumières) ensuite l'extraordinaire capacité de destruction que dispose l'homme. Cet examen de conscience fondé sur l'analyse de différentes éventuelles de la vie permet donc à l'homme de prendre ses responsabilités face à ce pouvoir illimité et énorme qu'il développe pour anéantir la terre. A cette époque, il n'y a plus un contrôle ou de moins l'homme ne parvient plus à contrôler son savoir et son pouvoir. Tel il connaît, tel il veut agir. Cela est dû selon Luc Ferry à la complexité de notre monde qui offre de multiples opportunités à l'homme. Cette complexité empêche de contrôler ses décisions politiques, économiques et technologiques. Dans ces conditions, la peur est appelée à jouer un rôle éthique et théorique qui devient un devoir moral et un principe de connaissance pour chaque individu. Un devoir en ce sens que selon Hans Jonas nul n'a le droit de prendre le moindre risque total susceptible de l'existence humaine et plus généralement la vie. Principe de connaissance étant donné que la peur nous guide et nous permet de prendre connaissance des dangers et même de les distinguer de ceux qui pourraient être fatals pour la vie en cas d'échec de toute initiative. Plus on ignore les conséquences graves de nos décisions, de nos actes, plus notre responsabilité se dessine clairement et parait urgente.

Depuis l'explosion de la bombe atomique sur les villes l'Hiroshima et de Nagasaki pendant la deuxième guerre mondiale, une nouvelle conscience a pris naissance dans l'idée que l'humanité a d'elle-même.

Thomas Hobbes lui-même établit le lien entre la peur et la responsabilité sur le plan politique. Pour lui, « l'homme est un loup pour l'homme » Autrement dit, à l'état de nature, dans une société sans lois, règne l'insécurité. Cette peur que l'absence de sécurité a créée a entrainé l'avènement des lois qui visent à protéger les citoyens de la société. Mais la peur que Thomas Hobbes évoque diffère de celle qu'évoque Luc Ferry. Pour Hobbes il s'agit d'une peur de soi- même. Mais la peur évoquée par Luc Ferry est une peur qui concerne les générations futures.

Une peur pour autrui. Il s'agit d'une peur écologique en effet, le but fondamental de l'écologie est de préserver, de conserver et de transmettre aux générations futures la nature ou le cosmos tel qu'il fut.

3- Contradiction dans le discours écologique

Dans leur volonté de combattre l'anthropocentrisme (cartésien ou utilitariste), les amoureux de la nature ont établi leur doctrine appelée écologie. Dans la construction de cette théorie, plusieurs conséquences négatives se sont révélées. Il s'agit entre autres de l'anti modernisme radical qui fait place à la modification des modèles politiques autoritaires, du scientisme moral c'est-à-dire faire de la connaissance absolue ce qui conduit à la dogmatisation du savoir. La sacralisation de la nature qui entraine un rejet de la civilisation moderne. Toutes ces conséquences créent des revers voir des contradictions au sein de l'écologie et surtout de l'écologie profonde. C'est-à-dire celle qui considère les objets de la nature et les animaux comme des sujets de droit. En effet l'écologie profonde est soumise depuis quelques années au feu des critiques. Pour les anti-écologistes, l'écologie profonde dans son projet de valorisation des objets de la nature et de lutte contre l'anthropocentrisme (cartésien ou utilitaire) tombent sans le savoir dans l'anthropomorphisme. L'anthropomorphisme consiste à attribuer des caractéristiques, des comportements ou de la morphologie humaine à d'autres entités comme par exemple les animaux, les objets, les phénomènes de la nature. L'écologie profonde développe sans doute une nouvelle forme d'anthropomorphisme parce qu'elle croit être mieux placée pour dire que telle ou telle condition est meilleure pour tel ou tel animal ou objet de la nature. De plus, l'écologie profonde va jusqu'à attribuer son statut juridique aux entités son humaines de la nature.

Pour les adversaires de l'écologie, cela relève de l'animisme comparable à celui qui se développait un moyen-âge des temps médiévaux. Pour les anti-écologistes, on peut toutefois reconnaitre que l'animal éprouve du plaisir et de la

peine. Mais aller jusqu'à dire que les objets de la nature comme par exemple les arbres, les montagnes, les forêts, etc. possèdent des droits relève de l'animisme qui conduit à une divinisation de la nature d'où le rejet de la civilisation moderne. Pour eux, ce que les écologistes profonds oublient, c'est l'homme qui donne la valeur à la nature et non le contraire. Alors décréter la nature comme sujet de droit relève de l'humanisme car cela vient toujours de l'œuvre humaine. L'homme est le seul être capable de porter des jugements de valeur, d'attribuer ou non tel ou telle valeur à telle ou telle entité. Par conséquent, l'écologie profonde dans sa théorie développe une nouvelle forme d'humanisme basée sur l'anthropomorphisme. Ce qui entraine une contradiction. C'est tout comme si par exemple quelqu'un disait : je me suis noyé mais je ne suis pas mouillé. Les faits « noyé » et « mouillé » se contredisent. Cette contradiction ou discordance qu'on trouve dans cet exemple se retrouvent également dans le discours écologique. L'écologie accuse l'anthropocentrisme d'avoir fait de l'homme l'être supérieur de la nature. Une distinction soutenue par le cartésianisme qui fait de l'homme « maitre et possesseur de la nature ». Dans le même temps l'écologie profonde se croit en bonne position pour juger la nature, attribuer telle ou telle valeur aux objets de la nature et même décréter comme sujet de droit. Ce que l'écologie refuse elle le fait. Car de toutes les façons et dans tous les cas c'est toujours l'homme qui est et qui sera au centre de tout. Il est le seul être doté de la capacité de juger. Alors qu'on le veuille ou non, les objets de la nature restent toujours objets. Car sans l'homme ils ne pourront pas se défendre. Avec l'homme on revient dans l'ancienne dimension celle de la civilisation moderne où l'homme se voit mieux placé pour tout faire. Néanmoins on peut toutefois accorder de l'importance aux objets de la nature (arbres, montagnes, forêts, cours d'eau, etc.) mais jamais leur attribuer une valeur juridique intrinsèque pour éviter contradiction.

Vu les conséquences climatiques qui se présentent et menacent la planète, la

conservation du cosmos est nécessaire pour sauver non seulement les générations actuelles mais aussi les générations futures. Cependant, l'écologue ne pourra atteindre ce but sans 'implication des régimes politiques. Il convient donc d'établir un lien entre l'écologie et nos systèmes politiques.

4- les formes d'écologie

L'écologie en tant que science fondamentale n'aborde pas la question liée à la conception que l'homme se fait de la nature. Or c'est cette conception qui oriente les actions de l'homme sur la nature. Si pour l'homme la nature n'est qu'un réservoir de biens économiques alors elle sera traitée comme une entité dépourvue de valeur. Dans le cas contraire comme un sujet digne de valeur. Donc il paraît nécessaire d'aborder cette question conceptuelle de la nature. Autrement dit, étudier l'approche philosophique des rapports de l'homme à la nature. L'éthique de la terre où la philosophie écologique est une science. Mais loin de là elle est une idéologie philosophique et politique qui plonge ses racines historiquement dans les grandes législations nazies (1933-1935) élaborées pour la protection de la nature et des animaux. La divergence des pensées écologiques permet de retenir trois formes d'écologies philosophiques à savoir :

- La première forme qui paraît banale mais aussi la plus dogmatique parce que la moins doctrinaire part de l'idée qu'à travers la nature c'est encore et toujours l'homme qu'il s'agit de protéger. Cette forme d'écologie possède encore le caractère anthropocentrique car elle place l'homme au centre de tous.
- La deuxième forme d'écologie fait un pas vers l'attribution d'un sens moral à certaines entités non humaines de la nature. Elle consiste à prendre en compte sérieusement le principe « utilitariste » selon lequel tout en recherchant l'intérêt propre, des hommes, il fut aussi diminué la somme des souffrances dans le monde ainsi qu'à augmenter la quantité de bonheur. Dans cette idée très dominante dans le monde anglo-saxon, tous les êtres susceptibles de plaisir

ou de souffrance sont désormais considérés comme sujet de droit et doivent être traités comme tel. Ainsi, le caractère anthropocentrique de l'écologie est éradiqué.

- La troisième forme d'écologie est celle qui s'engage dans la revendication d'un droit des arbres et de la nature en général (arbres, écosystème). C'est elle qui pose dans les termes les plus radicaux la nécessaire remise en cause de l'humanisme. Cette forme d'écologie a trouvé un peu partout dans le monde ses intellectuels comme par exemple Hans Jonas en Allemagne dont l'œuvre est devenue influente pour certains courants politiques comme la « gauche », Aldo Léopold aux Etats-Unis. Nous pouvons citer d'autres auteurs comme Michel Serres. Ayant enseigné pendant de nombreuses années aux Etats-Unis (la Californie), Serres connait par cœur cette philosophie américaine qui défend et considère la nature comme sujet de droit. C'est ce que reflète le fameux *contrat naturel* qui est censé prendre la place du fameux *contrat social* des penseurs politiques.

CHAPITRE 2 : LA QUESTION D'ECOLOGIE ET DE SYSTÈME POLITIQUE

Les régimes gouvernementaux du monde relèguent au second rang les défenseurs de la nature. Pour certains de ces régimes, les défenseurs de la nature sont exclus. Si bien que les efforts fournis par les défenseurs de la nature pour sauver la nature se manifestent difficilement. Ce n'est que récemment dans les pays comme la France, l'Allemagne, que les écologistes se sont démasqués. L'Amérique de TRUMP, la Chine actuelle et les pays d'Afrique rejettent toujours l'écologie. Quelle interaction existe-t-il entre l'écologie et les systèmes politiques? L'étude comparative des différents systèmes politique et écologie permettra de répondre à cette question.

1. Le communisme, le capitalisme, le fascisme et l'écologie

L'histoire de l'humanité a été le plus marquée par la lutte des classes : bourgeois et prolétaires, maître et esclave chef et serviteur etc. ces luttes de classe sont transformées plus tard en lutte de partis politiques d'où la naissance de nombreux mouvements politiques qui sont devenus aujourd'hui de grands partis politiques ouvriers, bourgeois et esclaves. Nous pouvons citer par exemple le mouvement ouvrier le plus connu et le plus historique de l'humanité : le communisme. Le communisme est un parti de la classe ouvrière qui a vu le jour grâce aux multiples combats que les ouvriers menaient dans presque tous les pays du monde où la bourgeoisie était détentrice de pouvoir. Le communisme est une organisation économique et sociale fondée sur la suppression de la propriété privée au profit de la propriété collective. D'où le babouvisme, le socialisme, le collectivisme, l'égalitarisme. Par exemple le communisme absolu de Platon. C'est-à-dire cette logique vivante et agissante de la démocratie. Le communisme est un système social prévu par Marx où les biens de production appartiennent à la communauté. Le socialisme d'état, stade transitoire qui doit aboutir au communisme. Politique, doctrine des partis communistes. Par exemple, le communisme russe de 1917 (bolchévisme) léninisme, les communismes chinois. Selon ces multiples définitions que nous propose le petit robert, le communisme est une idéologie, un mouvement politique ou une doctrine élaborée et exploitée par les partis communisme dont Marx et Engels sont les plus fondateurs.

En effet, le communisme se différencie d'autres partis ouvriers que sur deux aspects à savoir : d'une part dans ses diverses luttes prolétaires, il met en avant et fait valoriser les intérêts communs à l'ensemble du prolétariat et indépendamment de la nationalité. D'autre part aux différents stades que travers la lutte entre ouvriers et bourgeois, il représente constamment l'intérêt du mouvement général. Ainsi, pratiquement, le communisme est le défenseur le plus décidé farouche et le plus mobilisateur des partis ouvriers. Sur le plan théorique, il a sur le reste du bloc

ouvrier l'avantage d'une vision claire des conditions de manifestation ou des manifestations ainsi que des résultats généraux attendus des mouvements. L'objectif principal des communistes est le même que les autres partis prolétariens : il s'agit de faire du prolétariat une classe politique capable de renverser la bourgeoisie et de conquérir le pouvoir politique. De là, soulignons le lien étroit qui lie le communisme et l'écologie. Le communisme vise à renverser la bourgeoisie qui n'est rien d'autre que cette classe sociale qui fonde sa politique sur l'accroissement économique qui n'est possible que par l'industrialisation. Donc d'une exploitation des ressources de la nature par le biais des moyens d'exploitation moderne. Mécanisation de tous les domaines (agriculture, transport, médecine, etc.). Cette bourgeoisie repose sur la force financière qui encourage la surproduction et donc la surexploitation des ressources de la nature. La bourgeoisie est de mèche avec la civilisation moderne qui est reconnue aujourd'hui comme la cause destructrice de la nature. Selon Marx et Engels, « en un siècle à peine de la domination de classe, la bourgeoisie a créé des forces de production plus importantes et plus colossales que toutes les générations précédentes réunies.[5]» Non seulement que la bourgeoisie exploite les ressources de la nature (mines, arbres, eau, etc.) elle exploite également les ressources humaines.

La bourgeoisie développe une sorte d'exploitation de l'homme par l'homme. Une exploitation anormale de la classe ouvrière. Ce qui déclenche donc la colère des ouvriers ou prolétaires dirigés à l'époque par les grands intellectuels comme Marx lui-même fils de bourgeois et Engels. Le communisme a pour but de mettre fin à cette domination de la classe ouvrière par la bourgeoisie. Cette nouvelle forme d'esclavage, l'humanisme. Marx et Engels précise : « le communisme ne retire pas à quiconque le pouvoir de s'approprier des produits sociaux, il ne retire

[5] Karl MARX, *Manifeste du parti communiste, Berlin, Les classiques de la Philosophie*, 1848, p.57.

pas le pouvoir de s'assujettir par cette appropriation le travail d'autrui. »[6]

L'écologie et le communisme se rejoignent par leurs objectifs qui est d'une part abolir l'humanisme sous toutes ses formes et d'autre part empêcher l'épuisement des ressources naturelles.

Par ailleurs, ce qui distingue le communisme des autres partis prolétaires n'est pas l'abolition de la propriété en général mais l'abolition de la propriété bourgeoise et donc de l'industrialisation, de l'exploitation anarchique et démesurée des ressources de la nature. Ainsi, le communisme représente un terrain favorable et compatible aux objectifs de l'écologie.

Elargissons notre diagnostic des régimes politiques et de l'écologie en examinant le système capitaliste. Qu'est-ce que le capitalisme et que sait-on de ses objectifs et principes ? Dans le petit robert, on peut lire ceci : Capitalisme : régime économique et social dans lequel les capitaux, source de revenu n'appartiennent pas, en règle générale aux personnes qui les mettent en œuvre par leur propre travail. Le capitalisme libéral par exemple. Le capitalisme est impensable sans la complicité active de la société. Capitalisme et machinisme. Le capitalisme est fortement lié à la mécanisation, à l'industrialisation. Le système capitalisme est un système qui vise un accroissement économique illimité. Il est un système politique qui s'appuie sur la propriété privée des moyens de production. Son but est d'accumuler le capital de manière continue et régulière. Le régime capitaliste est caractérisé par la recherche du profit et la liberté et la circulation des capitaux. Son père fondateur est Adam Smith.

Le capitalisme est un système de production dont les fondements sont l'entreprise privée et la liberté du marché. Concrètement, le capitalisme repose sur deux éléments clés : la propriété privée et la liberté d'entreprendre. Le capitalisme a pour principe le « profit », la rentabilité économique qui n'est

[6] Ibid, p.74.

possible que par l'industrialisation. Par conséquent ce système vise une exploitation anarchique des ressources naturelles. Le capitalisme rejoint donc la bourgeoisie qui n'est pas compatible avec l'écologie.

En Europe, la France est le premier pays capitaliste. C'est évident que ses intellectuels fassent de l'homme « maître et possesseur de la nature ». Le capitalisme, par ses objectifs et principes représente un système contre écologie que l'écologie doit à tout prix éviter pour atteindre son but.

Enfin, l'autre système politique qu'il convient d'étudier est le fascisme. Le fascisme est une doctrine, un système politique que Mussolini élabore en Italie en 1922 (totalitarisme, caporalisme, nationalisme et respect des structures capitalistes). De là, le fascisme rejoint le capitalisme dans ses principes. Toujours du même dictionnaire, le fascisme est une doctrine, une tendance ou un système politique visant à instaurer un régime autoritaire. Par exemple le fascisme hitlérien et le communisme stalinien. Le fascisme a toujours été une entreprise de désensibilisation. Si le fascisme s'accommode au capitalisme alors le but du fascisme est celui de la rentabilité économique qui n'est possible que par l'industrialisation. Ceci étant, on peut dire que le fascisme est contraire aux vœux de l'écologie.

2. Ecologie et le nazisme

Dans la poursuite de notre examen des systèmes politiques et de l'écologie, nous allons examiner à présent le régime nazi. Qu'est-ce que le nazisme ? le nazisme se définit comme une idéologie nationaliste à caractère radical et totalitaire proche du fascisme. Il fut instauré en Allemagne dès les années 30 plus précisément en 1933 à l'arrivée au pouvoir d'Adolphe Hitler. Même si dans les premières lignes de notre définition nous avons précisé que le nazisme était proche du fascisme, signalons dès lors qu'Hitler manifestait particulièrement un amour incomparable envers la nature et les animaux en particulier. Il témoigne cela dans l'un de ses discours inauguraux à travers ces propos : « Dans le nouveau

Reich (droit) il ne devrait plus y avoir de la place pour la cruauté envers les animaux (bêtes).[7]» Cette sympathie que manifeste Hitler à l'endroit de la nature et des animaux en particulier justifie l'imposante loi du 24 novembre 1933 sur la protection des animaux. Selon Gièse et Kahler les deux conseillers du ministre chargé de rédiger les textes à l'époque, il s'agit tout simplement de traduire cet amour d'Hitler par des règles. Une tâche qui n'était pas facile ni possible sans l'arrivée du nazisme au pouvoir en 1933. C'est d'ailleurs ce que les deux conseillers expliquent dans l'ouvrage publié en 1933 sous le titre : *Le droit allemand de la protection des animaux.* Le contenu de ce document expose en outre sur trois cent pages les mesures juridiques relatives à la protection des animaux ainsi qu'un préambule qui repose sur les raisons philosophiques et politiques d'une telle initiative.

Même si le nazisme est un régime politique autoritaire fondé sur la force et le racisme, il accorde néanmoins une grande place aux animaux en particulier et à la nature en général dans ses législations. Ces lois furent les premières au monde à concilier un projet écologique d'envergure avec le souci d'une intervention politique réelle. Jusqu'à nos jours, l'Allemagne demeure le plus grand Etat fédéral animé par cet amour envers les choses non humaines. Par exemple au Bénin, la plus grande réserve forestière (Pendjari) est dirigée par un projet allemand (CENAGREF). Par ailleurs, le nazisme rejette violement toute sorte d'idéologie qui fait de l'homme un être transcendant (les lumières) par exemple et combat avec force et agressivité toute initiative culturelle. Luc ferry ne manque pas de la souligner : « Une communauté que l'hitlérien sort son revolver quand il entend le mot culture.[8] » Pour Hitler et pour beaucoup d'autres sympathisants de la nature, la culture moderne ou la civilisation moderne (les lumières) par sa théorie d'arrachement représente la cause destructrice de la nature. Même si Hitler avait

[7] Op.cit, p.147.
[8] Ibid. p.150.

d'un côté un goût pour l'industrialisation, il ne cachait pas son amour pour la nature et les animaux en particulier.

3. Le libéral-social-démocratique, le néo conservatisme et l'écologie

Le libéral-social-démocratique : qui est-il ? Il s'agit de tout citoyen qui croit aux lois du libéralisme. Qu'est-ce que le libéralisme ? D'après le dictionnaire, le libertarisme se présente comme une attitude, une doctrine, des libéraux partisans de la liberté politique, de la liberté de conscience. C'est l'ensemble des doctrines qui tendent à garantir les libertés de conscience. C'est l'ensemble des doctrines qui tendent à garantir les libertés individuelles dans la société (opposé à étatisme, socialisme). Doctrine économique classique prônant la libre entreprise, la libre circulation et le libre jeu des initiatives individuelles. Le libéralisme préconise la liberté du travail, des échanges. En effet, ce régime selon ses principes donne la liberté aux citoyens d'entreprendre selon leur volonté, leur puissance économique et industrielle. Ce qui peut être un désagrément aux intérêts de la nature.

Le libéralisme manque donc de préciser les limites de l'homme dans son rapport avec la nature. Le libéralisme est un parti conservateur chrétien et social-libéral sur le plan économique. Le libéral-social-démocratique résulte de la fusion de deux grands partis en 1988 à savoir : le parti libéral et le parti social démocratique issu de la scission avec le parti travailliste en 1981. Chacun de ces partis est doté d'une idéologie et d'une organisation propre.

Le terme social-démocratique désigne un courant économique et politique apparu au XIXe siècle qui tend à incorporer certains éléments du socialisme dans une économie capitaliste et libérale. Historiquement, le nom social-démocrate a été et est toujours utilisé par les partis socialistes de divers pays notamment en Allemagne mais également dans les pays extra-européens.

Par ailleurs, l'économie dans ce système politique repose sur un ressort capitaliste fondé ou dirigé par la recherche permanente du profil. Cependant, nous

voyons aisément qu'un tel régime politique n'offre pas un terrain propice à l'écologie. Il n'est donc pas compatible aux vœux de l'écologie.

D'un autre côté, penchons-nous sur le néo conservatisme. Que signifie-t-il ? Le néo conservatisme est un courant de pensée politiques d'origine américaine apparue à la fin du XXe siècle. Il s'agit là d'une conception qui a émergé aux Etats-Unis par opposition au relativisme culturel. La culture occidentale bien évidement qui fait de l'être humain le seul être digne de valeur. G. Brush était une icône de ce système politique dans son exercice du pouvoir durant son mandat. Le néo conservatisme fait partie de ces systèmes politiques qui peuvent collaborer avec l'écologie étant donné qu'ils luttent contre le relativisme culturel.

4- Les notions de gauche et de droite en France

En politique, les notions de gauches et de droites désignent la disposition des partis politiques à l'assemblée nationale en France dans les années 1789. Dans la culture la droite a un sens positif par exemple dans l'expression « être adroit ». En effet, la droite de l'assemblée nationale fut occupée par les royalistes et les partis soutenants le roi. Par opposition la gauche de l'assemblée nationale fut occupée par les partis opposant au roi. Cette opposition de la gauche et de la droite a donné naissance à la notion de clivage. Ainsi, les termes gauches et droits furent peu à peu utilisés pour qualifier les courants politiques relativement au degré d'adhésion des idées des partis au régime de l'Etat en place. La droite et la gauche sont historiquement relatives à l'époque et aux contextes du pays. Par exemple la gauche de 1789 composée de libéraux et républicains s'est déplacée à la droite de l'assemblée nationale au fur et à mesure que de nouveau mouvement politique sont apparu à gauche. Aujourd'hui les partis de gauche et de droite sont principalement en opposition sur plusieurs points à savoir :

- Les valeurs de liberté (libéralisme) économique, liberté d'entreprendre de propriété privée, de mérite, d'identité nationale, d'ordre, de sécurité, de

tradition et de conservatisme, d'autorité, de justice (pénale), de non intervention de l4Etat dans 'économie. Ce sont là les idées défendues pas la droite.

- Les valeurs de progrès, de liberté fondamentale, libéralisme des mœurs, d'égalité, de solidarité, d'insoumission, de tolérance, de justice sociale, de nationalisation des biens communs et de services publics, de planification de l'économie (ce sont là les idées de la gauche).
- Les valeurs de travail de justice et de liberté sont-elles plus transversales même si leurs sens peuvent selon ceux qui l'utilisent : par exemple dans le cas de la justice sociale alors que la droite revendique une justice pénale qui punit les criminels.

La gauche dans ses revendications met l'accent plus sur la justice sociale que sur la justice pénale. Pour de telles raisons, nous pouvons dire que la gauche est favorable ou compatible à l'éthique de l'environnement car la gauche est favorable ou compatible à la justice sociale qui s'occupe plus du bien-être social. De plus, la gauche défend les valeurs du libéralisme des mœurs. Ce qui met en relief nos cultures ou traditions. La nature dans le sens de la culture ou de la tradition est une nature sacrée qui mérite protection. Mais la droite n'est pas totalement défavorable à l'éthique de l'environnement car elle défend les valeurs de la tradition.

CHAPITRE 3 : ECOLOGIE ET DEMOCRATIE

Luc Ferry a plaidé pour une alliance entre la démocratie et l'éthique de l'environnement et non contre l'éthique de l'environnement ou la démocratie. Comment comprendre un tel souhait ? Après notre étude comparative menée sur le système politique et l'éthique de l'environnement en général, il convient d'apporter plus d'attention à la démocratie afin de mieux comprendre le souhait de Luc Ferry.

1. Ecologie démocratique

Après le diagnostic que nous avons eu à faire de ces différents systèmes politiques, il convient sans doute d'établir un rapport entre l'écologie et la démocratie. Car comme nous avons pu le remarquer très peu de ces systèmes politiques favorise l'écologie dans la poursuite de son but qui est non seulement celui de préserver la nature, mais aussi de la transmettre telle qu'elle ou telle qu'elle fut si possible aux générations futures. Même ces systèmes politiques qui paraissent propices à l'écologie ne le sont pas entièrement. Soit, c'est l'envie d'une rentabilité élevée et permanente (le capitalisme) qui représente un obstacle, soit c'est la concentration totale du pouvoir dans les mains d'un seul homme ou groupe d'hommes n'ayant aucun sentiment pour la nature qui fait défaut. La démocratie est-elle vraiment un terrain favorable à l'écologie ? Pour répondre à cette question il faut connaître ce que c'est que la démocratie.

Qu'est-ce que la démocratie ?

Au sens étymologique du grec ancien, la démocratie est composée de deux mots à savoir : "démos" qui veulent dire peuple ou population et "kratos" qui veut dire pouvoir ou autorité. C'est donc un régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple. Il s'agit du principe de souveraineté. Sans qu'il y ait de distinctions dues à la naissance, à la richesse, à la compétence : c'est le principe de l'égalité.

En démocratie, de façon générale, les démocrates sont représentés ou indirectes. Le pouvoir s'exerçant par intermédiaire des représentants désignés lors d'élections au suffrage universel. En d'autres termes, la démocratie est une doctrine politique selon laquelle l'Etat doit permettre l'exercice de la liberté des citoyens. C'est un système politique ou forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple. C'est une forme d'organisation politique traditionnellement définie selon la formule d'Abraham Lincoln. C'est-à-dire qui relève d'avantages de la légitimité des systèmes définis comme démocratique et

de leur analyse. La démocratie est cette forme de gouvernement qui garantit l'égalité et la liberté des citoyens. Il existe plusieurs formes de démocraties. Au pays de Descartes, en France, il s'agit de la démocratie parlementaire. La France est ici considérée parce que le cartésianisme est l'adversaire principal de l'écologie. Il convient donc de nous pencher sur le système politique de ce pays afin de savoir s'il est favorable ou pas à l'écologie. Mais vu les derniers progrès des partis verts français sur la scène européenne, nous pouvons conclure que l'écologie progresse dans son combat et que le cartésianisme meurt à grand coup. Le parti vert (écologiste) dirigé par l'écologiste français Yannick, Jado représente la troisième force du parlement européen et français en particulier. C'est quand même salutaire. La démocratie parlementaire est cette forme de démocratie qui s'appuie comme son nom l'indique sur une institution principale : le parlement composé de représentants élus du peuple c'est-à-dire des citoyens. Notons que la démocratie a plusieurs principes. Ses principes sont :

- La concentration des pouvoirs dans les mains d'un parti politique.
- L'existence d'un seul parti politique.
- L'existence de partis politiques d'opinions différentes.
- Le respect des libertés fondamentales de l'homme.

Quant à ses principes secondaires, nous pouvons citer entre autres :

- La liberté des individus.
- La règle de la majorité.
- L'existence d'une constitution et d'une juridiction associée (le conseil constitutionnel en France).
- La séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et juridique).
- La consultation régulière du peuple (élections et référendums).

- La pluralité des partis politique.
- L'indépendance de la justice.

La démocratie a été fondée par le grec Solon en 640-558 avant JC. Il a découvert pour la première fois cette notion d'égalité entre les êtres humains lors de ses voyages en Egypte.

La démocratie s'oppose aux régimes politiques tels que :

- La monarchie absolue (pouvoir aux mains d'un seul homme).
- L'oligarchie (pouvoir aux mains d'un petit nombre de personnes ou de famille).
- L'aristocratie (pouvoir aux mains des meilleurs)
- La théocratie (pouvoir aux mains d'une caste sacerdotale).
- L'empire, la défacture et autres régimes totalitaires.

Voilà un peu comment la démocratie se présente par ses principes de règles. Qu'en est-il de la démocratie et de l'écologie ?

Même si l'écologie lance de nombreux défis à l'humanisme, elle paraît un peu décevant aux yeux de la démocratie à cause de l'écologie profonde et de son profil qui fait des entités non vivantes des êtres juridiques. Le premier défi que lance l'écologie à la civilisation moderne est d'ordre politique. En ces moments où l'utopie n'a plus sa place, l'écologie ouvre de nouveaux horizons par la réflexion humaine notamment sur le plan scientifique et morale, épistémologique et philosophique et enfin sur le plan cosmologique et mystique. Tous ces disciples que l'écologie embrasse représentent de nouveaux champs de réflexion qui mettront en place une espèce de militantisme. Un espace de militantisme paraît nécessaire et indispensable car penser que l'écologie peut atteindre ses défis sans aucun effort ni combat collectif paraît absurde. Et c'est pour cette raison qu'il faut intégrer cette écologie profonde qui paraît inutile par ses conceptions juridiques

qui mettent l'animal au même niveau que l'homme.

Par ailleurs, la démocratie selon ses principes notamment ceux de la liberté et d'égalité représente bien sûr le système politique idéal pour l'écologie. Idéal en ce sens que la liberté sous toutes ses formes (d'expression, d'entreprendre, de décider, etc.) permettra aux acteurs de l'écologie de mieux s'engager et de mieux se défendre afin d'imposer leur point de vue. De plus, elle est idéale en ce sens que le principe d'égalité permettra aux écologistes de prouver vraiment l'égalité entre l'humanité et l'animalité. La liberté sous toutes ses formes représente l'arsenal de la démocratie. L'écologie a besoin plus que jamais de cette arme de bataille pour mener à bien et à terme son combat.

2. Les difficultés que rencontre l'écologie.

L'écologie est confrontée à deux grandes difficultés dans son projet qui consiste à faire de la nature un sujet de droit. La première difficulté parait plus choquante dans son aspect par son évidence. Elle est celle qui déclare que la nature n'est ni un agent, ni un être susceptible d'agir avec réciprocité qu'on peut attendre sur le plan juridique. En réalité, ou en vérité, c'est toujours pour l'homme que le droit est fait. Et c'est aussi pour le bien de l'homme que l'arbre ou l'animal est considéré comme un sujet ayant une considération juridique. Ensuite, la seconde difficulté à laquelle est confrontée l'écologie parait moins évidente. Elle est celle qui admet qu'il est possible de parler par métaphore c'est-à-dire par analogie de la nature comme d'une partie « contractante » de l'univers. Mais il faut préciser ce qui en cette partie de la nature possède une valeur juridique. Pour les fondamentalistes, il s'agit de la biosphère. Parce qu'elle est source de vie ou bien, ce qui permet de maintenir la vie en toute chose. Mais la biosphère est aussi source de vie des épidémies 'choléra, covid 19, etc.) en effet, doit-on dire que ces épidémies sont aussi des sujets de droit au même titre que l'homme ?

La remarque ci-dessus faite n'a pas pour but de donner raison à

l'anthropocentrique cartésien ou utilitaire, mais de montrer combien il est difficile selon Luc Ferry de penser la nature comme sujet de droit. L'anthropocentrisme cartésien ou utilitariste retire toutes valeurs juridiques aux entités non humaines de la nature. Quant à l'écologie, elle fait de la biosphère un sujet authentique de droit. Comment régler cette contradiction qui se situe entre l'écologie et l'anthropocentrisme (cartésien et utilitariste) ? Luc Ferry donne quelques éléments de réponse qui seront développées dans les approches de solutions.

1) Les approches de solutions
2) Dans le sous chapitre 2, nous avons pu identifier clairement la contradiction qui résulte des différentes conceptions anthropocentristes (cartésiennes et utilitariste) et celle de l'écologie. Il s'agit, s'il faut le rappeler, d'une part, de la conception anthropocentriste qui retire toutes valeurs intrinsèques et juridiques aux choses non humaines et celle de l'écologie qui fait de la biosphère un sujet de droit.
3) Comment dépasser cette contradiction ? Sans aucun doute, cette question sera au cœur des débats dans les prochaines années. Dans toutes les disciplines (philosophie, droit, écologie,..) et dans tous les pays du monde (industrialisés ou non). Selon Luc Ferry, la résolution de cette problématique est possible dans la mesure où il est possible de penser une réflexion analogue à celle évoquée en ce qui concerne le droit animal. Pour lui, il faut aller au-delà de la simple réflexion phénoménologique qui repose sur le sentimentalisme. Car si on allait se limiter au cartésianisme, la question des droits des animaux n'allait pas être posée. Puisque, nous le savons bien le cartésianisme réduit l'animal à une simple machine. Que possède une machine comme sentiment ? C'est pour cette raison que Luc Ferry écrit : « Si l'animal n'était qu'une simple machine comme le pensent les cartésiens, la question de ses droits ne se serait jamais posée.[9] » Pour Luc Ferry, la sympathie est un fait qui *se* heurte à d'autres faits.

[9] Ibid, p.208.

Et ainsi ne justifie rien. Selon Luc Ferry, certes, la nature est source de vie, d'idée et plusieurs autres vertus. Mais dans le même temps elle est aussi source de mort. Car c'est de cette nature que viennent les épidémies comme par exemple les virus zoophiles (Zika, Corona, …) issus de la consommation des animaux sauvages. Il convient donc de distinguer le côté positif de la nature qui mérite d'être protégé et le côté négatif qu'il faut combattre. A cet effet, au lieu de décréter la nature comme sujet de droit dotée d'une valeur intrinsèque juridique, il faut élaborer des devoirs de l'homme envers la nature. Mais ce qui échappe à Luc Ferry c'est que ce sont les devoirs que certains ont envers d'autres qui constituent leurs droits. Comme le dit Auguste Compte « Nul n'a de droit, nous n'avons que des devoirs ». Par conséquent, parler de droit ou de devoir vis-à-vis de la nature revient à parler de la même chose. Il paraît urgent et nécessaire de définir comme le dit Luc Ferry des devoirs de l'homme envers la nature qui réglementeront le rapport de l'homme à la nature, parce que la nature d'elle- même est bien organisée, les écosystèmes sont bien agencés entre eux. Mais ce sont les interventions humaines parfois démesurées qui les détruisent, si bien que l'action humaine sur la nature devient fâcheuse de jour en jour. C'est pour cette raison que Luc Ferry propose qu'on élabore une théorie des devoirs de l'homme envers la nature. En mettant hors sujet les doctrines anthropocentristes (cartésienne, utilitaristes) et même de l'écologie. Une théorie des devoirs humains envers le règne animal qui sera un sujet et un partenaire d'un « Contrat naturel ».

Conclusion

Au terme de ces examens diagnostic fait sur les théories politique l'éthique de l'environnement, plusieurs doctrines politiques paraissent favorables à l'écologie. Mais, celle de la démocratie retient particulièrement notre attention. A cause non seulement de ses principes de souveraineté, de liberté et d'égalité entre les êtres. Mais aussi du fait qu'elle n'est pas un système de gouvernance basé sur les fins économiques élevées comme par exemple le capitalisme. En effet, ce sont ces ambitions économiques qui conduisent à une industrialisation des pays qui entraine plus tard la dégradation de la nature. Sans l'écologie, la nature risque d'être plongée dans une ruine totale provoquée par l'homme lui-même qui sera la première victime. Depuis plusieurs années, de nombreuses mesures préventives sont prisent par presque tous les Etats du monde pour sauver la nature de la ruine. Parmi ces mesures préventives, nous pouvons citer la COP qui regroupe chaque année depuis 1995 plusieurs Etats du monde et toutes les organisations non gouvernementales qui manifestent une passion pour la nature. Par exemple les collectivités territoriales, les ONG, les scientifiques, etc. la première COP s'est tenue à Berlin en 1995. A cette occasion, 37 pays se sont engagés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5 % sur la période de 2008-2012 en 1997 à l'occasion de la troisième COP.

En prenant en compte les ressources délibératives de la démocratie, elle peut devenir un puissant viatique, un cadre politique adéquat de prise en charge de la crise écologique. Quand on entend démocratie, on pense souvent élection. Si les élections sont des temps importants de la vie démocratique, il y a bien d'autres occasions de s'impliquer pour défendre et améliorer nos conditions de vie. Il est légitime constructif que les citoyens puissent contribuer aux décisions. Concernant leur environnement et leur santé : la qualité de l'aire, de l'eau, de l'alimentation et de protection de la nature.

La démocratie environnementale regroupe l'ensemble des processus permettant aux citoyens, regroupés en associations ou non d'accéder aux informations sur l'environnement, de participer à l'élaboration des décisions publiques impactant l'environnement et d'accéder à la justice pour défendre l'environnement.

La démocratie participative est brandie comme le système politique qui s'adapte à notre mode de vie. Cependant, elle présente des faiblesses face aux questions relatives à la protection de l'environnement naturel.

Le véritable problème de la gestion de l'environnement n'est pas exclusivement lié à la nature de la démocratie, mais à sa capacité à pousser les populations à une action commune de protection de l'environnement. L'idéal serait de susciter, au niveau des populations, un sursaut de consciences afin qu'elles se mobilisent face aux problèmes environnementaux. L'important n'est pas la mise en place d'un pouvoir politique bien structuré, mais il faut qu'il soit à même d'inciter des actions vigoureuses et rigoureuses qui s'inscrivent dans la durabilité.

Tout montre que la démocratie est un système politique à construire et à consolider par des moyens de contrôle afin qu'elle ne laisse pas la porte ouverte à toutes sortes d'abus. S'il est vrai que la démocratie favorise l'expression des libertés individuelles, il est important que des mécanismes et des stratégies soient mis en place pour réguler ces libertés afin qu'elles ne portent pas atteinte à l'équilibre naturel du monde. C'est en cela que l'implication des pouvoirs publics dans la gestion de l'environnement devient nécessaire. D'ailleurs, les politiques publics, en s'élaborant sous une forme institutionnelle, c'est-à-dire de façon coordonné à ces enjeux et cohérente, peuvent répondre à ces enjeux de protection de l'environnement.

Références bibliographiques

- Ouvrages spécifiques

BARTELINI (Stephano), *La mobilisation politique de la gauche européenne,* Edition de *l'université de Bruxelles,* 1980.

BUFFON (Georges), *Histoire naturelle, Montbard*, Paris Gallimard, 1984.

FERRY (Luc), *Le nouvel ordre écologique,* Paris, Grasset, 1992.

KENMOGNE (Jean-blaise). *Pour un humanisme écologique,* Yaoundé, Edition Clé, 2015.

SERRES (Michel), *Le contrat naturel,* Paris, Flammarion, 1990.

- Ouvrages généraux

CAILLOTS (Roger), *L'homme et le sacré,* Paris, Gallimard, 1950.

COUCHAMP (Franck), *Ecologie pour les nuls*, Paris, First Edition, 2009.

GUENON (René), *La crise du monde moderne*, Paris, Gallimard, 1946.

MARX (Karl), *Manifeste du parti communiste*, Berlin, Les classiques de la Philosophie, 1848.

Table des matières

Dédicace 2
Remerciements 3
Résumé 4
Abstract 4
Sommaire 5
Liste des sigles et abréviations 6
Introduction 7
CHAPITRE 1 : L'ETHIQUE CHEZ FERRY 10
1- L'idée de droit des objets de la nature (arbre, pierre et biosphère) selon Luc Ferry 12
2- La peur comme principe de la responsabilité 14
3- Contradiction dans le discours écologique 17
4- les formes d'écologie 19
CHAPITRE 2 : LA QUESTION D'ECOLOGIE ET DE SYSTÈME POLITIQUE 21
1. Le communisme, le capitalisme, le fascisme et l'écologie 23
2. Ecologie et le nazisme 26
3. Le libéral-social-démocratique, le néo conservatisme et l'écologie 28
4- Les notions de gauche et de droite en France 29
CHAPITRE 3 : ECOLOGIE ET DEMOCRATIE 31
1. Ecologie démocratique 33
2. Les difficultés que rencontre l'écologie 36
Conclusion 39
Références bibliographiques 41
Table des matières 42